

2. Aucun temps d'antenne gratuit n'a été offert aux candidats. Les émissions ci-dessus ont été présentées en raison de leur intérêt pour l'auditoire, comme nouvelles ou actualités.

3. Ce n'est pas la coutume de demander à Radio-Canada de divulguer les détails de son exploitation interne, comme les frais d'une émission donnée.

[Traduction]

#### LE DROIT DE GRÈVE DES FONCTIONNAIRES

##### Question n° 591—M. Southam:

Le gouvernement a-t-il l'intention de retirer le droit de grève aux fonctionnaires, comme le président de l'Association des manufacturiers l'a proposé le 28 novembre 1969?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** La suggestion faite par l'Association des manufacturiers et par d'autres individus et d'autres organismes, sera examinée au moment opportun, avec plusieurs autres suggestions qui ont été faites de temps à autre à l'effet que la loi sur les relations de travail dans la fonction publique devrait être amendée.

#### LES RÉGIONS DÉSIGNÉES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

##### Question n° 596—M. Burton:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il consulté le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet du choix des régions désignées dans cette province en vertu de la loi visant à stimuler l'économie de certaines régions et, dans l'affirmative, quand et quelle forme ces consultations ont-elles prise?

2. Qu'est-ce que le gouvernement a proposé au juste au gouvernement du Nouveau-Brunswick?

3. Comment le gouvernement du Nouveau-Brunswick a-t-il accueilli la proposition du gouvernement fédéral?

4. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a-t-il fait des contrepropositions et, dans l'affirmative, lesquelles?

**M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** 1. Oui, de vive voix.

1, 2, 3 et 4. Les détails de ces entretiens sont de nature confidentielle.

#### LES RÉGIONS DÉSIGNÉES DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

##### Question n° 597—M. Burton:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il consulté le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard au sujet du choix des régions désignées dans cette province en vertu de la loi visant à stimuler l'économie de certaines régions et, dans l'affirmative, quand et quelle forme ces consultations ont-elles prise?

2. Qu'est-ce que le gouvernement fédéral a proposé au juste au gouvernement de l'Île du Prince-Édouard?

[L'hon. M. Pelletier.]

3. Comment le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a-t-il accueilli la proposition du gouvernement fédéral?

4. Le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a-t-il fait des contrepropositions et, dans l'affirmative, lesquelles?

**M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** 1. Oui, de vive voix.

1, 2, 3, et 4. Les détails de ces entretiens sont de nature confidentielle.

#### LES RÉGIONS DÉSIGNÉES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

##### Question n° 598—M. Burton:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il consulté le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet du choix des régions désignées dans cette province en vertu de la loi visant à stimuler l'économie de certaines régions et, dans l'affirmative, quand et quelle forme ces consultations ont-elles prise?

2. Qu'est-ce que le gouvernement fédéral a proposé au juste au gouvernement de la Nouvelle-Écosse?

3. Comment le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a-t-il accueilli la proposition du gouvernement fédéral?

4. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a-t-il fait des contrepropositions et, dans l'affirmative, lesquelles?

**M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** 1. Oui, de vive voix.

1, 2, 3 et 4. Les détails de ces entretiens sont de nature confidentielle.

#### LE QUARTIER LEBRETON

##### Question n° 599—M. Mather:

Le gouvernement du Canada revise-t-il actuellement ses projets relatifs au quartier Lebreton et, dans l'affirmative, envisage-t-il d'en faire un parc national?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé):** La Commission de la capitale nationale et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informent comme suit: a) La Commission de la capitale nationale étudie depuis quelque temps ses plans relatifs à l'usage du quartier Lebreton. b) Non.

#### LES EMPLOYÉS «TEMPORAIRES» DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

##### Question n° 602—M. Nesbitt:

1. Le Conseil du trésor a-t-il reconnu que les employés dits «à temps partiel» du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sont en réalité des employés «à plein temps» aux termes de l'article 2 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et que en conséquence, ces employés ont droit à tous les avantages afférents à leur nouvelle condition (traitement, in-